Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **76 (1925)**

Heft 5

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Il résulte de cet exposé qu'il faut renoncer pour l'instant à cette création. Par contre, le fonds spécial accumulé dans ce but conserve la même destination.

Deuxième édition allemande de la „Suisse forestière".

Récemment vient de paraître la 2e édition allemande de la *Suisse forestière,* complètement revue et considérablement améliorée. Comme ce fut le cas pour la première édition, ce livre sera livré directement par la Société forestière suisse, à prix réduit, aux autorités et administrations publiques. Celles qui se proposent de faire usage de cette facilité, sont priées d'adresser leurs commandes directement à M. le Dr *Ph. Flury,* Station de recherches forestières, à Zurich 7. Ce dernier a bien voulu, à nouveau, se charger fort aimablement, au nom de notre Société, de la réception des commandes et de l'expédition des livres.

La vente aux particuliers est réservée exclusivement aux libraires, le prix du volume étant fixé à 8 fr. broché et à 11 fr. relié.

Le Comité permanent.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. L'Ecole forestière de Zurich a eu le chagrin de perdre un des étudiants du deuxième cours, M. *Ernest Salm* de Veltheim (Argovie), décédé à l'âge de 21 ans, après une courte maladie.

Cantons.

Vaud. *Association forestière vaudoise.* Le 8 mars 1925, dans la salle Jean Muret, à Lausanne, l'„Association forestière vaudoise" a tenu son assemblée annuelle à laquelle ont assisté soixante-cinq membres, soit environ la moitié des ayants-droit.

Le rapport du Comité-directeur a relevé les faits essentiels d'une activité très courte puisqu'elle ne comprenait qu'une période de deux mois de l'exercice 1924, la Société ayant été fondée en octobre dernier.

Relevons, dans le dit rapport, que l'*A. F. V.* a réussi à vendre, durant les deux derniers mois de l'année écoulée, 7000 m^3 de bois en Suisse allemande. Il y a lieu de rappeler ici que l'industrie vaudoise du bois, même lorsqu'elle travaille en plein, ne peut pas absorber plus du 70 % de notre production. Le Secrétariat a enregistré pour les cas qui lui sont connus, et pendant les deux derniers mois de 1924, une plus-value de 150.000 fr. sur les marchés conclus par les sociétaires. Enfin, un des résultats les plus palpables de la courte activité de de l'A. F. V. a été d'obtenir, non sans peine, de la „Hespa", un contrat d'achat acceptable pour l'énorme stock de rondins de râperie dont les

sapinières de montagne étaient encombrées l'année dernière, à la suite des bris de neige de Noël 1923.

La vente des traverses de chêne et de hêtre a été traitée en grand avec les C F F qui n'ont malheureusement pas acheté tous leurs stocks en Suisse, ce qu'il faut déplorer.

L'assemblée, après avoir donné décharge au Comité et au Directeur pour leur excellente administration et adopté les comptes de 1924, décida que les cotisations minimales ne seraient dorénavant pas inférieures à 5 fr. pour les particuliers, et 10 fr. pour les communes, ceci en raison des frais élevés de port et d'établissement des circulaires. L'A. F. V. a fait sienne une proposition de son comité de verser à l'avenir une subvention annuelle de 2500 fr. à l'Office forestier central de Soleure, ce qui dispensera de ce fait tous les souscripteurs vaudois de verser une subvention à titre individuel à cet Office. Pour se récupérer de cette dépense, l'A. F. V. prélèvera dorénavant deux centimes de plus par an, c'est-à-dire sept centimes au total par mètre cube exploité dans les forêts de ses sociétaires.

M. *Bavier,* secrétaire de l'O. C. F., qui assistait à la séance, remercia l'auditoire de l'appui qu'il a trouvé auprès de la nouvelle association vaudoise qui vient unir ses efforts à ceux des vingt-deux autres groupements similaires de l'ensemble de la Suisse.

M. *Genevay,* président, exprima en excellents termes la reconnaissance de l'A. F. V. au dévoué secrétaire de l'O. C. F. pour l'activité infatigable qu'il déploie en défendant dans tout le pays les intérêts des propriétaires de forêts.

Le même orateur reçut l'approbation de tous les assistants lorsqu'il assura M. Gonet, directeur du Secrétariat, de la gratitude de ses nombreux obligés qui reconnaissent ses mérites, son activité et sa compétence. L'A. F. V. possède le gérant qu'elle cherchait et qui, du reste, a été l'initiateur de tout ce mouvement dont on peut attendre le plus grand bien pour la forêt vaudoise.

Nous formulons le vœu, au début de l'activité de notre Association, qu'à l'avenir ses sociétaires ne se laissent plus aller à ratifier des ventes de bois de sapin, misés par petits lots, à un prix dérisoire, au m^3 sur pied, comme cela vient d'avoir lieu pour une assez importante coupe. De tels marchés, consentis par simple attachement aux méthodes déplorables de vente du passé, ne devraient plus être tolérées chez nous, car elles déroutent le marché d'une région et déconcertent à la fois les producteurs voisins et les acheteurs.

Nous ne nous lasserons pas de proclamer que l'*A. F. V.* ne déploiera tous ses heureux effets que lorsque la plus grande proportion — sauf cas exceptionnels bien définis — des bois extraits des forêts publiques ne seront livrés aux acheteurs que façonnés et, si possible, sélectionnés, comme cela se fait généralement dans la Suisse allemande et chez nos voisins immédiats de Neuchâtel et de Fribourg. Que la

vente ait lieu avant ou après l'abatage, peu importe ; l'essentiel est que le marché se fasse à l'unité de produit.

Espérons que cette réforme désirable sera bientôt provoquée par les exigences du commerce des bois.

Le Comité directeur eut une excellente idée en clôturant cette séance de caractère administratif par une courte causerie dont M. F. Aubert, inspecteur forestier à Rolle, fit les frais. M. Aubert exposa la question du carburant national que les Suisses sont en droit d'attendre du charbon de bois, plutôt que des huiles lourdes, de l'alcool ou d'autres matières. Il souligna l'importance de cette application pour la forêt helvétique si, dans un avenir prochain, on parvenait à perfectionner les premières expériences de carburation sur les camions, expériences qui sont déjà fort encourageantes. Ce serait un gain appréciable pour l'utilisation de nos sous-produits de scierie et des coupes.

En second lieu, M. Aubert donna son impression sur les récentes foires du bois de Lyon qui pourraient constituer, pour le marché vaudois, un utile moyen de propagande et permettre de trouver en France de nouveaux débouchés. *A. Barbey.*

DIVERS.

Etranger. *Distinction.* Nous lisons au n° 2 du *Journal of Forestry* que M. le Dr *F. Fankhauser,* inspecteur forestier fédéral à Berne, vient d'être nommé membre d'honneur de la Société forestière américaine *(Society of American foresters)* qui compte plus de 1100 sociétaires aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada. Cette distinction a été accordée, à la même occasion, à MM. W. Schlich (Angleterre) et Schwappach (Allemagne).

Elle a été décernée à M. le Dr Fankhauser en reconnaissance des efforts qu'il a déployés, depuis longtemps, pour répandre dans les populations la connaissance de l'importance primordiale du pouvoir protecteur de la forêt.

Nous adressons à notre éminent concitoyen nos plus sincères félicitations pour cette distinction à laquelle les forestiers suisses sont très sensibles.

M. le Dr Fankhauser est, sauf erreur, le premier Suisse auquel pareil honneur échoit. Nul ne le méritait mieux que lui.

BIBLIOGRAPHIE.

A. Barbey: **Traité d'entomologie forestière.** 2e édition, entièrement revue et augmentée. Un volume grand in-8°, de 750 pages, avec 498 figures et illustrations dans le texte et 8 planches en couleurs hors texte. Editeur: Berger-Levrault, à Nancy. 1925. Prix: broché 50 fr., relié en percaline, 60 fr., argent français.